



Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement  
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel  
evit an diorren padus



## ► *Compte-rendu de deux rencontres*

# Collectivités : comment et pourquoi soutenir des projets citoyens ?



11 décembre 2019 à Lanvallay (22)  
7 janvier 2020 au Cloître-Saint-Thégonnec (29)

**BRUDED travaille actuellement à la rédaction d'un document de capitalisation d'expériences pour aider les futurs élus à se positionner sur leur soutien potentiel vis-à-vis de projets citoyens, qu'ils émanent d'un collectif, d'une association, d'une SCIC ou même d'une entreprise privée avec un caractère d'intérêt général.**

**Pour en étoffer le contenu, le bureau de BRUDED a souhaité impliquer des élus de collectivités adhérentes qui ont été confrontés à ce type de décisions et associer quelques acteurs de la société civile.**

**Deux rencontres ont ainsi été organisées afin de recueillir les expériences et l'analyse des élus en la matière, le 11 décembre 2019 à Lanvallay (22) et le 7 janvier 2020 au Cloître-Saint-Thégonnec (29).**

## Retours d'expériences

Afin d'introduire le sujet, chacune des rencontres a débuté par la présentation de deux retours d'expérience de commune adhérentes :

Commune	Intervenant	Projet
Saint-Sulpice-la-Forêt (35)	Yann Huaumé, maire	Le four à pain
Le Mené (22)	Laurent Gaudicheau, DGS de la commune du Mené	Les parcs éoliens citoyens
Le Juch (29)	Patrick Tanguy, maire	Le fablab et tiers lieu « La cour du Juch »
Tremargat (22)	Éric Bréhin, adjoint	Le bar associatif et l'épicerie Épice et tout

### ➤ Yann Huaumé, maire de Saint-Sulpice-la-forêt (35) – 1 464 habitants

La commune a défini au tout début de ce mandat un processus et des moyens permettant de répondre aux demandes de soutien à des projets citoyens. C'est un cadre souple qui permet d'être réactif et d'apporter une réponse adaptée à la nature et à l'importance des projets. Les projets doivent être d'intérêt général et en adéquation avec le programme et les valeurs de l'équipe municipale. L'enveloppe budgétaire annuelle est de 5 000 € et le financement moyen est de 600 €.

#### Projet citoyen de four à pain

Une association de scoutisme et un groupe de citoyens sollicitent la collectivité pour construire un four à pain sur le domaine public. Les élus répondent que c'est envisageable mais demandent aux porteurs du projet de constituer un dossier sur le projet : descriptif et objectifs du projet, travaux nécessaires et coût, moyens humains mis en œuvre par les citoyens pour sa création et pour le faire vivre. Le projet est validé en conseil des élus (réunion de l'ensemble des élus hors conseil municipal).

Le partenariat se formalise, la participation financière de la commune est fixée. Une convention d'usage définit plus précisément qui va gérer le four et le faire vivre dans le temps. Suit la construction et la réalisation du four, qui a été inauguré en décembre 2019.

Pour la suite du projet, il reste à définir comment le four à pain devient un outil d'animation de la commune et à former les élus, les citoyens et les acteurs associatifs pour savoir se servir de l'outil.

#### Q : Vers qui se tournent les citoyens ?

R : (Yann Huaumé) « Dans ce cas-là, cela a été vers la première élue rencontrée (avantage d'une petite commune) c'est à dire Anaïg, l'adjointe à la vie associative. Certains formalisent leurs demandes par courrier, et dans ce cas, les élus déterminent ensemble qui répondra. D'une manière générale, le maire n'est pas (ou rarement) en direct sur ce genre de dossier. »

## **Q : Comment conventionnez-vous avec un collectif informel ?**

**R :** (Yann Huaumé) « *On ne formalise pas systématiquement, on s'adapte en fonction du projet. On peut leur demander de s'organiser, de se constituer en association par exemple, dans le cas d'un besoin spécifique (subvention, convention d'usage). Mais on fait aussi le choix de ne pas tout borner, de laisser de la liberté d'action pour ne pas freiner les initiatives et les projets.* »

### **➤ Laurent Gaudicheau, DGS de la commune du Mené (22) – 6 450 habitants**

La commune nouvelle du Mené est issue de la fusion des sept communes de la communauté de communes. C'est un territoire pionnier dans les énergies renouvelables qui vise l'autonomie énergétique vers 2025.

#### **Projets citoyens de parcs éoliens**

Les élus sont régulièrement sollicités par des opérateurs éoliens. Ils exigent que les citoyens soient associés à la création d'un parc. Un groupe de citoyens lance l'idée d'un projet participatif en partenariat avec un opérateur qui soit porteur de valeurs partagées. Les deux communes valident le projet, facilitent l'émergence du projet, s'impliquent dans la communication et la sensibilisation auprès des habitants. Les habitants réunis en Cigales prennent 30 % du capital de la société (Citéol Mené) créée avec un autre investisseur (SICAP de Pithiviers), qui détient 70 % du capital..

Le parc est opérationnel depuis 2013.

En 2015, un groupe de cigaliers lance l'idée d'un second parc, à cheval sur Le Mené et Laurenan, créé sur le même modèle avec le même co-investisseur. Les élus s'impliquent de la même manière que pour le premier parc et les deux communes décident de participer financièrement à l'investissement : 60 000€ pour Le Mené et 20 000€ pour Laurenan. La participation financière des citoyens, réunis dans neuf cigales, et des deux communes s'élève à plus d'1 million d'euros soit 40 % du capital de la société (LaurmenEole) créée avec la SICAP de Pithiviers qui détient 60% du capital.

Le permis est en cours d'instruction et le parc devrait voir le jour en 2022.

### **➤ Patrick Tanguy, maire du Juch (29) – 725 habitants**

**La cours du Juch** est un fablab et tiers lieu, qui a ouvert depuis ans sur la commune du Juch.

En 2008, au début de mandat, la commune se rapproche du CAUE du Finistère nouvellement créé. Le CAUE monte des ateliers participatifs avec la municipalité sur la lecture du paysage. Les élus se font également accompagner par Finistère Ingénierie assistance pour le montage et suivis des projets (appel à projets revitalisation...).

Des habitants, Jérémy et Céline, portent un projet de fablab et tiers-lieu dans une maison en cœur de bourg. Ils en font part à la commune, qui est intéressée pour s'y associer. . La commune avait pris un droit de préemption sur le bâtiment pour le réserver, mais ne le fera pas valoir car le projet présenté apparaît comme suffisamment solide pour être porté par les habitants, seuls. Cependant, leur demande de permis de construire, soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (car à proximité de l'église classée) est refusé. L'ABF exige de refaire un toit à deux pentes sur une partie du bâtiment là où celui-ci avait été remplacé par un toit plat il y a de nombreuses années. C'est à ce moment que le maire, Patrick Tanguy, choisit d'intervenir auprès de l'architecte et réussit à le convaincre de revenir sur sa position. Il avance les arguments de cette création d'activité en cœur de bourg, vitale pour une commune comme le Juch et l'idée d'intégrer la réalisation d'un toit à deux pentes en y apposant des panneaux photovoltaïques dans le cadre de l'appel à projet régional pour lequel la commune est lauréate en 2019. Ce « compromis » a permis aux porteurs de se lancer dans leur projet. Leur activité (découpe laser, formation, fablab', artisanat) est aujourd'hui florissante.

« *À tout moment où ils [ndlr : les porteurs de projets] en ont eu le besoin, on est intervenu pour faciliter le bon déroulé de leur projet. On a juste été à l'écoute dit Patrick Tanguy. Je suis souvent sollicité par des gens qui souhaitent me présenter leurs projets, je réponds et j'accueille toujours les gens. J'écoute le projet et si besoin j'assure la mise en réseau, donne des contacts (ex : le projet de Maison des assistantes maternelles pour lequel les élus ont joué un rôle d'agent immobilier' pour mettre en lien porteuses de projet et la propriétaire d'un bâtiment en cœur de bourg).* »

**Q : Avez-vous préalablement établi des critères pour évaluer quel projet peut ou non être soutenu ?**

R : (Patrick Tanguy) « Non, la commune perd régulièrement des commerces/activités, donc quand on a des personnes qui viennent avec des projets sur notre bourg, on les accueille. Dans la candidature du Juch pour l'AAP Redynamisation des centres bourgs, on a mis en valeur le projet de fablab de la cour du Juch, car c'est innovant et inhabituel en zone rurale (plutôt un type de projet urbain) ».

Je n'ai pas l'impression d'avoir fait des choses fantastiques ou extraordinaires, j'ai juste été à l'écoute, et facilité les choses.

**Q : La commune a-t-elle refusé des projets ?**

R : (Patrick Tanguy) « Oui. Un imprimeur de bandes dessinées, installé en 2013, demande l'autorisation pour installer une terrasse pour un évènement. La réponse est favorable mais la terrasse est beaucoup plus grande que prévu, et n'est pas démontée à l'issue de l'évènement, comme convenu. Par ailleurs, son activité commence à poser des problèmes : nuisances sonores, dangerosité... : refusant les contraintes « administratives » que la commune lui impose alors pour régler cela, il finit par déménager.

### ➤ **Éric Bréhin, adjoint de Tremargat (22) – 210 habitants**

Eric Bréhin, adjoint à la commune de Tremargat, témoigne « On n'a pas l'impression de faire des choses extraordinaires non plus, c'est juste qu'il y a un fourmillement de projets sur la commune. Il faut être à l'écoute de tous, savoir tisser des liens, faire en sorte que des choses puissent se passer, c'est le quotidien du rôle de l' élu, même si c'est un gros travail. »

#### **Le projet du bar**

Au départ, ce projet n'était pas dans le programme de l'équipe en 2008. Ce dernier, comme ceux qui ont précédé s'est construit de manière participative avec tous les habitants intéressés. Sitôt après les élections municipales de 2008, le gérant de cet unique bar, propriété de la commune, (de 2000 à 2008) arrête son activité. L'équipe municipale lance un appel à candidatures avec l'idée de mettre en concurrence différents projets. Les habitants sont partagés entre deux formes de reprises : certains sont prêts à se relever les manches pour assurer une gestion totalement bénévole d'un café associatif (à l'instar de ce que les habitants feront pour réaménager les espaces publics par la suite, mais c'est une autre histoire) alors que d'autres souhaitent remettre en place une gérance « professionnelle ». Les élus proposent une solution alternative : une gestion associative mais avec l'obligation d'embaucher des salariés professionnels pour assurer une ouverture large et une tenue « pro » du bar, pour éviter la trop grande fragilité d'une gestion bénévole. Cela crée une certaine tension entre les habitants et les élus trancheront (4 voix 'contre' et 4 voix 'pour' dont celle du maire qui fait pencher la balance). L'association « la Pépie » est donc créée pour gérer le bar. De nombreuses animations sont proposées au niveau culturel. Il y a aujourd'hui deux salariés, pour un équivalent temps plein de 1,5 ; un petit financement de la CAF permet la réalisation d'activités sociales et d'animation.

#### **Le projet de l'épicerie « Épice et tout »**

En 2009, l'association « la Pépie » vient présenter des demandes de matériel et de mises aux normes, afin de créer un coin épicerie dans la petite salle du fond qui sert de scène pour des groupes/spectacles. Le lieu ne semble pas propice (très petit et il faudrait le déménager à chaque concert). Le projet se tourne alors vers la maison attenante qui est à vendre et répondrait mieux aux besoins. La commune met du temps à rassembler les fonds et l'acquisition n'aboutit qu'en 2011 avec l'aide du Pays COB (pour obtenir aides européennes) et de l'EPF Bretagne.

En 2011, soit deux ans après l'initiative, il est nécessaire de relancer la dynamique associative sur le projet d'épicerie. Il est choisi de confier la gestion de l'épicerie à une association de bénévoles (il n'y aura pas de salariés ici), différente de celle du bar. L'épicerie est ainsi créée en 2012. Un bail est signé avec l'association, avec la volonté de la commune que le loyer soit le plus bas possible (aligné au montant des emprunts).

L'épicerie fonctionne en circuits courts, avec 25 producteurs locaux. Les deux tiers des produits sont Bio et/ou locaux et un tiers sont Bio de type « biocoop » (sec, produits entretien...). Elle est animée par un groupe de 25 bénévoles au sein desquels on distingue le noyau dur, appelé le G7 (puis G8, aujourd'hui G10), qui regroupe les personnes fortement impliquées depuis le départ. Ce groupe se réunit régulièrement, pour s'occuper de l'administratif, la comptabilité, la réception des commandes. Le reste des bénévoles assure plutôt la vente sur les horaires d'ouverture (deux créneaux par semaine).

Au départ, le projet a été estimé peu viable par la chambre de commerce. Dans les faits, et après sept ans, on constate que l'épicerie fonctionne très bien, avec un chiffre d'affaire annuel de 120 000 €.

Eric Bréhin témoigne de la grande porosité entre le monde associatif local et l'équipe municipale : les élus sont de simples citoyens dans une commune où beaucoup de personnes de tous les âges s'investissent pour la faire vivre.

### **Une SCI pour accueillir des agriculteurs**

Devant la difficulté pour des « petits » agriculteurs et/ou éleveurs de trouver du terrain pour y installer leur activité, des habitants ont décidé de créer une SCI ayant pour but de collecter des fonds pour permettre à ces petits projets de voir le jour sur la commune. La SCI a été une réponse citoyenne à une impossibilité de la commune d'agir directement. La commune a soutenu la création de la SCI.

### **Q : Avez-vous des critères particuliers pour soutenir ou non un projet ? comment faites vous si le projet présenté n'est pas dans la culture de l'équipe/du projet municipal ?**

R : (Éric Bréhin) « On est plutôt ouvert à tout ce qui pourrait se présenter. Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics (cœur de bourg) réalisés avec l'aide du CAUE 22, des habitants âgés de la commune, habituellement les moins actifs ou les moins investis associativement, ont demandé d'ajouter un terrain de boules. Considérant ça comme un peu désuet, ça nous a fait sourire mais au regard de la facilité de mise en œuvre, on l'a fait. Il y a également eu un projet de four à pain (à pizza plutôt) porté par 3 ou 4 jeunes, pour permettre l'organisation de soirées festives. La commune a validé le projet et fourni les matériaux, et ils ont réalisé le four.

Un de nos critères d'évaluation des projets est la logique collective du projet (bien que pour autant un projet individuel ne soit pas forcément inintéressant), la plus-value pour tous.



rencontre à Lanvallay - 11 décembre 2019

# Ateliers : échanges entre participants

La deuxième partie des rencontres a été l'occasion de questionner les participants sur différents points clés du soutien des collectivités aux projets citoyens, tels que les critères d'évaluation, les processus et outils nécessaires, mais aussi la posture à adopter et les pièges à éviter. Lors de la première rencontre de Lanvallay, les participants ont contribué en plénière sur ces différents aspects, au gré des témoignages et des prises de parole. La seconde rencontre a proposé aux participants de se réunir en atelier autour de trois questions plus précises afin de réfléchir et d'enrichir collectivement les contributions apportées par la première rencontre.

Vous trouverez ci-dessous les apports compilés des deux rencontres. Nous nous sommes attachés à retranscrire les propos de façon assez exhaustive, et donc parfois redondante. Le prochain document de mutualisation s'appuiera sur ces éléments afin de produire une analyse plus synthétique.

## ➤ Critères d'évaluation du projet pour une implication / un soutien de la collectivité

Les participants ont dressé une liste de questionnements qui pourraient aider des élus à se positionner par rapport à leur soutien. La réponse apportée à chacune des questions ne doit pas être entendue comme un critère absolu d'acceptation ou de refus.

### ► Interroger l'esprit du projet

- **Compétence** : La thématique/les objectifs entrent-ils dans les compétences de la collectivité ?
- **Valeurs** : Le projet répond-il à des valeurs républicaines ? les valeurs portées par la collectivité ? N'est pas discriminant... ?
- **Intérêt général** ou biens communs/collectifs est-il bien pris en compte ?
- **Ouverture** : Le projet est-il ouvert à tous les habitants, les personnes souhaitant y participer ? ou aux seuls membres du collectif/association qui le porte ?
- **Politique** : Quels en sont les bénéficiaires ? Les objectifs de la municipalité sont-ils pris en compte ?
- **Équité** : La municipalité pourrait-elle apporter un soutien équivalent à une autre sollicitation du même ordre ?
- **Valeur ajoutée** : Qu'est-ce que le projet apporte pour la vie du bourg, du bien-être des habitants... ?
- **Subjectivité** : Quel est le ressenti des élus sur les porteurs, la facilité d'échange de travail en commun... ?
- **Transparence** : Qui est le pendant de la confiance, la démarche est-elle claire, les atouts/inconvénients bien identifiés, les points sensibles abordés (finances par ex.), rendre compte des avancées ?
- **Éléments de risques** : Évaluer au mieux les points faibles susceptibles de le mettre à mal (et pas seulement du point de vue financier).
- **Adaptabilité** : est-il facilement être modulable en fonction des aléas (changement de cap, difficultés, abandon...)?

« Une des questions à se poser est celle de la capacité de la municipalité à pouvoir ou non apporter la même réponse à tout autre projet similaire »  
Annie-Bras Denis, maire de Plouaret

### ► Un cadre clairement défini

- **Portage** : Qui ? Est-ce un portage individuel ou collectif ? Une association, un collectif d'habitants, un habitant seul, une entreprise... ?
- **Ampleur** : économique, durée de vie.. Y-a-t-il des risques aux personnes ? des aspects assurantiels à prendre en considération... ?

- **Statut** : Quel est le cadre juridique ? permet-il ou pas le soutien direct ou indirect par la collectivité ? Ex : la SCIC permet une prise de capital par la collectivité, l'association permet d'être subventionnée...
- **Engagement** : Quel est le soutien sollicité ? moral, financier, technique, prêt de matériel, de salles ?
- **Encadrement** : La collectivité a-t-elle la possibilité de s'assurer du maintien des objectifs initiaux ? de l'absence de dérives ? d'une stabilité du portage ? de la responsabilité des porteurs ? via une convention ?
- **Crédibilité et viabilité** : Quelle est la solidité du point de vue financier, social, environnemental, sociétal, technique... ?
- **Emplacement / localisation du projet** : contribue-t-il à la vitalité du centre-bourg ?
- **Coûts** : Sont-ils raisonnables, abordables, les financeurs crédibles, la municipalité peut-elle y contribuer (à quelle hauteur) ?

## ➤ Clés de réussite

Les échanges ont permis d'identifier de nombreuses clés de réussite que l'on peut regrouper en deux catégories, celles qui relèvent de posture, les autres de la méthodologie.

### ► Accueil et posture

- Proposer une **souplesse et une simplicité** dans l'accueil des initiatives, proximité naturelle dans les petites communes

« Les élus sont là en leviers, en facilitateurs, l'associatif est sur le terrain, en place, agit déjà, porte des projets, les élus ont certainement un rôle à jouer. » Bruno Ricard, maire Lanvallay.

- **Faciliter le contact et les échanges** entre citoyens et élus, favoriser le lien (disponibilité explicite, permanence, contacts fléchés en fonction des thématiques) ;
- Adopter une **posture d'ouverture** et de considération réciproque, de confiance a priori ;
- **Reconnaitre les compétences**, l'expertise d'usage des citoyens ;
- Être garant de l'**intérêt général** (veille aux potentielles nuisances générées par l'activités) ;
- Reconnaitre le droit des citoyens à l'**expérimentation** ;

« Il faut laisser le temps au projet, et libre court à la poésie, parfois ça ne marche pas comme on l'avait prévu, mais finalement, il y a tout de même des résultats. »  
Philippe Guesdon, maire délégué de Plessix Balisson

### ► Méthodologie

D'une façon générale, en amont des sollicitations, il est ressorti des éléments à mettre en œuvre

- Écrire un **socle de pensée** (valeurs partagées, projet politique) permettant d'évaluer rapidement la compatibilité des projets proposés avec le projet de l'équipe municipale ;
- **Définir en amont le processus de traitement des projets** (interlocuteurs, étapes, instances de décision) et les moyens permettant de répondre aux sollicitations citoyennes, cela permet d'être réactif, de coller à la temporalité de la démarche citoyenne ;
  - Cela permet d'être réactif, de coller à la temporalité de la démarche citoyenne ;
  - Éviter un cadre trop rigide qui conduirait à écarter des projets très novateurs ;

« Il faut accepter de lâcher du lest en tant qu' élu »

- Définir en amont des budgets dédiés en investissement et fonctionnement ;
- Prévoir des instances de validation/décision adaptée/différenciée en fonction de la nature du projet, de son adéquation au socle, du soutien demandé ;
- Faire des appels à manifestation d'intérêt (cadre large) ou des appels à projet (cadre plus précis) pour susciter la proposition de projets citoyens ;
- Accompagner sur la méthode (former les élus, pour savoir accompagner les citoyens), former les citoyens (ex : coaching « Le grand défi du Mené ») ;
- Bien connaître soit même les acteurs d'accompagnement (de l'ESS, notamment) pour être à même d'orienter les porteurs de projets ;

« En général, les citoyens ne demandent pas beaucoup d'argent, ils sont plutôt raisonnables »  
Yann Huaumé, maire de St-Sulpice la Forêt

## ► En fonction des projets

- Demander de formaliser le projet, de le documenter : cadre objectifs, portage, interlocuteurs, temporalité, budget, avenir ;
- Questionner la gouvernance, se mettre d'accord sur qui fait quoi entre les porteurs de projets et la municipalité, poser des gardes fous ;
- Conventionner pour cadrer plus explicitement les projets qui le nécessitent, ceux qui s'inscrivent dans la durée, qui induisent des coûts de fonctionnement, une organisation spécifique ou le recours aux services :
  - Nécessité de rigueur et de transparence pour les citoyens et les élus ;
  - Nécessité de confiance et de reconnaissances mutuelles ;
- Veiller à l'équité de traitement entre projets et répartir entre les demandes.
- Demander des retours à la collectivité lorsque la collectivité apporte un soutien (ex : demander une présentation en conseil, un rapport, une expo photo...)
- Rencontrer et faire témoigner d'autres projets du même type existant sur d'autres communes (bénéficiaire de retour d'expérience, s'inspirer) ;
- Connaître et savoir impliquer des acteurs extérieurs (CAUE, TAG, Taranis, BRUDED ...) apportant un regard, une expertise, se positionnant comme un tiers, permettant de prendre du recul ;

« Les gens ont plein d'envies et d'idées, ils n'ont pas forcément besoin d'argent, mais demandent juste l'autorisation de faire »

Clara Shricke, chargée de mission au conseil de développement de Dinan Agglomération.

« La communication, les échanges avec tous les acteurs sont propices au meilleur partage (un projet associatif à proximité d'une activité privée existante, par ex.) et susceptible de lever ce qui relève souvent d'incompréhension, de non-dits... il est souligné que les activités sont plus souvent complémentaires qu'en concurrence »

- Communiquer régulièrement et par différents canaux (pour assurer transparence, créer la confiance) ;
- Impliquer les habitants dans le choix des projets proposés ;

## ➤ Les différentes modalités de soutien

De façon plus concrète, sont présentées ici les différentes possibilités et modalités de soutien que les collectivités peuvent mettre en œuvre afin de soutenir les projets citoyens.

### ▶ Facilitation matérielle ou technique

- Mettre à disposition (gratuitement) des **salles de réunions** pour permettre la rencontre, l'échange, le débat et donc **encourager l'émergence d'idées** à l'échelle locale ;
- **Prêter** du matériel ;
- Mettre à disposition des **agents des services techniques** (ex : à Evran, les services techniques viennent creuser les bas de mur pour favoriser le fleurissement des pieds de murs par les habitants).
- Mise à disposition de **bâti adapté** ;

### ▶ Communication / Relation

- **Diffuser des informations** sur le projets via les bulletins, le site internet ;
- Adopter une **position de médiation**, d'intermédiaire (ex : porteur de projet/ propriétaire foncier), de mise en relation ;

### ▶ Financement

- **Participation financière directe**, prise de part dans le projet (SCIC un café des possibles Guipel, parc éolien Le Mené, via SEM) ;
- **Subvention de fonctionnement** à la structure associative ;
- Financement des **investissements** ;

## ➤ Pièges à éviter

- Établir un processus de décision trop complexe ou long ;
- Établir une liste de critères trop restrictive ou contraignante, qui pourrait décourager les initiatives ;
- Prendre la direction du projet ;
- Récupérer politiquement le projet, s'en attribuer les bénéfices ;
- Donner toujours aux mêmes ;
- Avoir peur des initiatives privés ;
- Sous-estimer l'intérêt d'un projet parce que le sujet n'est pas dans les priorités de la collectivité ;
- Savoir réguler l'enthousiasme parfois excessifs des porteurs de projets sans casser la dynamique (expliquer les calendriers, les contraintes, poser un cadre) ;

« Si on commence par questionner les porteurs de projets avec « Est-ce que vous avez une structure ? une assurance ? un budget ?, on risque de faire fuir les initiatives citoyennes »

« Tant que l'on ne l'a pas testé, on ne peut pas savoir si ça va marcher »

# Participants

Rencontre de Lanvallay (22) – 11 décembre 2019			
Prénom	Nom	Fonction	Commune / Structure
Nicolas	Bessec	<i>citoyen</i>	Saint-Malo (35)
Vincent	Bouche	<i>adjoint à l'environnement et au dévpt durable</i>	Saint-Lunaire (35)
Annie	Bras-Denis	<i>élue</i>	Plouaret (22)
Alain	Brombin	<i>conseiller délégué</i>	La Vicomté sur Rance (22)
Guylaine	Carer	<i>citoyenne</i>	Lanvallay (22)
Thomas	Cassigneul	<i>participant au futur projet municipal</i>	Lanvallay (22)
Olivier	Garnier	<i>citoyen</i>	Plédéliac (22)
Laurent	Gaudicheau	<i>dgs</i>	Le Mené (22)
Yann	Godet	<i>adjoint à l'urbanisme</i>	Plouër-sur-Rance (22)
Dominique	Grison	<i>élue</i>	Saint-Domineuc (35)
Philippe	Guesdon	<i>elu</i>	Beaussais-sur-Mer (22)
Yann	Haumé	<i>maire</i>	Saint-Sulpice-la-Forêt (35)
Régine	Mahé	<i>adjointe</i>	Lanvallay (22)
Sarah	Müller	<i>adjointe</i>	Concoret (56)
Thierry	Nicolas	<i>adjoint</i>	Lanvallay (22)
Soazig	Perrigault	<i>salariée d'un pôle ESS</i>	Loudéac Communauté (22)
Charlotte	Pierron	<i>coordinatrice de projets</i>	Dinan (22)
Jacqueline	Planchot	<i>élue</i>	Evrans (22)
Jean-Marie	Plantard	<i>animateur</i>	Association des Cigales de Bretagne
Luc	Rambaldi	<i>conseiller</i>	Langouët (35)
Claire	Re-Gardyn	<i>elue</i>	Lanvallay (22)
Bruno	Ricard	<i>maire</i>	Lanvallay (22)
Christian	Roger	<i>maire</i>	Guipel (35)
Clara	Schricke	<i>ch mission &amp; animation conseil de dévpt</i>	Dinan Agglomération (22)
Marc	Soudée	<i>président</i>	Association des Cigales de Bretagne
Alain	Vadepied	<i>adjoint</i>	Lanvallay (22)

## Rencontre du Cloître-Saint-Thégonnec (29) – 7 janvier 2020

Prénom	Nom	Fonction	Commune / Structure
Camille	Lagarde	<i>directrice adjointe</i>	<b>PNR Armorique</b>
Cathy	Lucas	<i>maire</i>	<b>Lanmeur (29)</b>
Christine	Prigent	<i>présidente</i>	<b>Unio régional des CPIE</b>
Éric	Bréhin	<i>adjoint</i>	<b>Tremargat (22)</b>
Françoise	Gloanec	<i>habitante</i>	<b>Commana (29)</b>
Georges	Lostanlen	<i>élu</i>	<b>CD Finistère</b>
Jean Pierre	Le Jeune	<i>conseiller</i>	<b>Plouezoc'h (29)</b>
Mari	Le Coz	<i>coordinatrice</i>	<b>UR CPIE</b>
Monique	Herrou	<i>adjointe</i>	<b>Loperhet (29)</b>
Patrick	Tanguy	<i>maire</i>	<b>Le Juch (29)</b>
Philippe	Plouzané	<i>adjoint</i>	<b>Commana (29)</b>
Sylvie	Jolivot	<i>animatrice</i>	<b>Réseau Conseils de développement bretons</b>
Thierry	Desmarres	<i>élu</i>	<b>Plougasnou (29)</b>
Véronique	Pereira	<i>maire</i>	<b>Le Cloître-Saint-Thegonnec (29)</b>
Vincent	Brisard	<i>incubateur</i>	<b>TAg29</b>
Yoann	Faussot	<i>élue</i>	<b>Loperhet (29)</b>
Yolande	de Ternay	<i>adjointe</i>	<b>Plougonven (29)</b>



Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement  
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel  
evit an diorren padus



## ► **Laurenan et Le Mené (22)**

# Un second projet éolien citoyen soutenu par les communes du territoire du Mené

*L'expérience réussie de la création d'un parc éolien citoyen en 2013 a donné l'envie à quelques citoyens de proposer un second projet dans le même esprit participatif et avec le même partenaire. Les municipalités soutiennent cette initiative qui bénéficie à ses habitants.*

**L**e pays du Mené est un territoire vallonné du sud-est des Côtes d'Armor, maillé de petits bourgs ruraux pour la plupart à l'écart des grands axes routiers. Son économie repose essentiellement sur l'agriculture et l'agro-alimentaire. A la fin du siècle dernier, il a su mobiliser ses forces vives pour s'opposer à la fatalité d'un déclin annoncé. Élus, agriculteurs et citoyens ont décidé d'inverser le processus et c'est ainsi que la communauté de communes du Mené - les 7 communes ont fusionné en 2016 - a entrepris de devenir un territoire pionnier dans le domaine de l'énergie. L'objectif affiché était l'autonomie à l'horizon 2025. Depuis, les projets de production d'énergies renouvelables se multiplient : réseaux de chaleur bois énergie, huilerie de colza, toitures photovoltaïques et logements communaux chauffés à l'énergie solaire, éolien participatif...

### ► **Un 1<sup>er</sup> parc éolien participatif réussi**

C'est un groupe de citoyens qui est à l'origine de la création du parc de 7 éoliennes installé sur les communes de Saint-Gouëno et de Saint-Jacut du Mené, en activité depuis 2013. Leur intention était d'éviter que les profits d'un futur projet soient entièrement captés par une organisme financier étranger sans éthique, comme cela venait d'être le cas sur un territoire voisin. C'est pourquoi ils se sont adressés à la SICAP (Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole



Parc éolien des « Landes du Mené » entre St-Gouëno et St-Jacut-du-Mené

de Pithiviers), une entreprise de distribution d'électricité basée dans le Loiret. Cette structure, fondée il y a un siècle par des agriculteurs, se propose d'être l'actionnaire majoritaire aux côtés des habitants qui souhaiteraient investir au sein d'une société créée pour assurer la maîtrise d'ouvrage du parc éolien. Cette caution financière et technique a permis de réunir 137 contributeurs regroupés en 8 CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour la Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) qui détiennent 30% du capital de Citéol Mené. La SICAP possède les 70% restants. La production d'électricité annuelle est d'environ 14 500 MWh, soit la consommation électrique domestique (hors chauffage) de près de 5200 habitants.

### **CIGALES solidaires**



Il existe quarantaine de Clubs d'Investisseurs pour la Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire en Bretagne. Pour Marc Soudée, le président du réseau breton : « Les CIGALES regroupent de citoyens qui souhaitent financer des projets locaux de toute taille. C'est un formidable outil de dynamisme pour l'économie locale, sociale et solidaire sur les territoires ». ■

## ➤ Un second en route

Forts de cette réussite quelques cigaliers de ce groupe se sont dits, dès 2015, qu'il y avait de la place pour un second projet au sud du territoire, sur un secteur à cheval sur l'ancienne commune de Saint-Gilles du Mené et celle de Laurenan. Un partenariat est à nouveau envisagé avec la SICAP. Pour Gilles Aignel, l'un des initiateurs : « *Un projet éolien doit respecter les volontés des municipalités et des habitants. Il est impératif qu'il génère des retombées économiques et sociales pour le territoire* ».

Ces arguments ont convaincu les deux conseils municipaux de valider puis de soutenir le projet. A Laurenan, commune extérieure, il a fait particulièrement écho à la démarche de développement durable participative mise en place pour la revitalisation du bourg.

Près de 50 réunions publiques ont ensuite été organisées sur le territoire afin de favoriser son appropriation par les habitants. Il s'agissait aussi d'inciter ces derniers à investir leur épargne dans une énergie renouvelable produite localement.

## ➤ 9 cigales = 40% des parts

Message entendu car, au final, l'objectif des 900 000 € (40 % du capital) a été dépassé : 1 034 000 € ont été réunis dont 964 000 € d'apport citoyen, 20 000 € par la commune

“ *Le soutien conjugué de CIGALES et des collectivités doit permettre de créer une dynamique de projets citoyens qui profitent au territoire et à ses habitants.* ”



V. Poilâne-Tabart  
maire Laurenan.

de Laurenan et 50 000 € par la commune du Mené.

Les 152 contributeurs se sont engagés par le biais de 9 Cigales, à mobiliser sur ce projet des sommes entre 2 et 10 000 €.

Les cigaliers et la SICAP (60% des parts) ont créé "Laurmen Éole", la société qui sera maîtresse d'ouvrage du parc. Le permis est en cours d'instruction. Si tout se passe bien 5 éoliennes de 2,5 MW s'élèveront dans le ciel du Mené en 2022.

## ➤ Le soutien des communes

La SICAP et les citoyens impliqués sont convaincus qu'un projet éolien doit obtenir le soutien et l'implication des municipalités concernées, gage d'une bonne animation territoriale pour mobiliser ensuite la population. Jacky Aignel, ancien maire de Saint-Gouëno et aujourd'hui maire du Mené, a fait devant chaque conseil un retour d'expériences sur le parc de sa commune. Puis, la société imagin'ERe (filiale de la Sicap), développeur du projet, leur a présenté



Réunion publique pour présenter le projet.

les prémisses du projet (lieux possibles d'implantation, principe participatif). Des élus des 2 conseils se sont aussi rendus sur le site de la SICAP à Pithiviers avant de valider le projet.

Les élus ont affiché leur soutien en coorganisant avec les porteurs du projet une première réunion d'information des habitants. Puis le groupe de citoyens a pris son autonomie dans la démarche de mobilisation sur l'ensemble du territoire et pour assurer des points d'étape réguliers avec le développeur.

## ➤ Une dynamique d'économie sociale et solidaire

La participation financière des 2 communes à l'investissement leur rapportera de l'argent qui ainsi profitera à l'ensemble des habitants.

Par ailleurs, si les CIGALES du Mené sont actuellement dédiés aux seuls parcs éoliens, ils pourraient à l'avenir aider des projets locaux plus modestes à voir le jour.

Cette dynamique vertueuse devrait ainsi favoriser l'émergence de nouvelles initiatives citoyennes qui conforteront le tissu économique et social du territoire. ■



Les acteurs du projet réunis pour la création de la société Laurmen .

## CONTACT :

Mairie Laurenan/ 02.96.25.67.00 - Mairie Le Mené/ 02 96 31 47 17

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :





Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement  
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel  
evit an diorren padus



## ► Trémargat (22)

# L'épicerie associative créée en 2012 donne la priorité aux produits locaux et au lien social

*Le projet citoyen d'épicerie a pu se concrétiser grâce au soutien financier et à l'accompagnement de la municipalité. Une collaboration naturelle dans cette "communauté" rurale, rendue possible par une culture des élus et les habitants de la gouvernance locale partagée.*

**T**rémarginat (210 habitants) est une commune rurale "hors normes" : malgré son isolement au cœur d'un territoire excentré, elle compte toute une palette d'entreprises ou professions atypiques : restaurant 100% bio, potier, ébéniste, fleuriste, infirmiers, coutelier... 16 exploitations agricoles - dont une majorité en bio et circuits courts- réparties sur 600 hectares de terre pauvre. Et aussi 16 associations, un café-cabaret-gites et une épicerie bio associatifs.

Pour Yvette Clément, maire, le secret de cette vitalité est simple : « Depuis une vingtaine d'années, ce sont les citoyens qui décident directement des projets à mener, sur fond d'entraide et d'écologie militante. La municipalité est présente pour les accompagner et, au besoin, apporter un soutien administratif et financier ». La création de l'épicerie « Épices et tout » en 2012 est un parfait exemple de cette collaboration permanente entre élus et citoyens.

### 7 L'asso « La Pépie » lance le projet

En 2009, l'association « La Pépie » qui gère le Trémargat Café, propriété communale, envisage d'ouvrir un « coin épicerie » dans le café afin de proposer des produits provenant de la commune ou des environs proches. L'idée séduit la municipalité et de nombreux habitants désireux de « consommer local ». Le cadre et les objectifs du projet sont fixés collectivement :



L'épicerie propose des produits bios locaux, du sec en vrac...

- Créer un service de proximité en gestion associative, centralisant des produits locaux et/ou bio sans concurrencer les épiceries des communes voisines proposant une offre classique.
- Favoriser l'économie locale, le lien social et l'accès à des prix raisonnables et à des produits respectueux de l'environnement

L'ambition du projet grandit au fil des réunions et de l'enthousiasme qu'il suscite. Le « coin » prévu initialement est délaissé au profit d'un local dédié et spécifiquement aménagé. De l'avis de tous, le bâtiment accolé au café ferait parfaitement l'affaire ... sauf qu'il est privé et que la municipalité n'était pas encore prête à l'acquérir.

### Une gouvernance locale partagée

La participation citoyenne est très forte à Trémargat. Avant chaque élection municipale, les grandes orientations du programme sont définies par les habitants, lors de réunions publiques. Une liste ouverte regroupe tous ceux qui souhaitent s'impliquer au sein du conseil et les électeurs tranchent. Une fois l'élection passée, tous les citoyens peuvent participer à la conduite des projets aux sein des commissions consultatives. Particularité locale : les maires ne font qu'un seul mandat et la rotation des autres élus est importante. Ainsi, nombreux sont les habitants qui ont eu une expérience d'élu. ■

## La municipalité et des habitants s'impliquent

En effet, les élus ne souhaitent pas investir dans ce bien estimé par les Domaines à 25 000 € sans garantie de subventions. Elle se tourne alors vers le tout nouveau Établissement Public Foncier de Bretagne qui accepte de faire le portage financier du bâtiment pendant 5 ans, finalement négocié à 20.000 €.

La municipalité demande aussi à la CCI de faire une enquête d'opportunité sur ce projet inédit dans le département. Alors que partout ailleurs, l'avis aurait été négatif elle a estimé : « qu'une vie associative très poussée et une solidarité très marquée pouvaient faire mentir une étude économique, trop froide et mathématique pour saisir tous les contours d'un projet : Ici, l'adossement à un commerce existant (le café), la gestion associative, une forte attente et implication des habitants sont autant d'éléments qui peuvent être vus comme des gages de viabilité de l'épicerie ». Alors, pourquoi pas conclut-elle, certainement curieuse de voir la suite de cette aventure.

Effectivement, l'attente était vraiment très forte : d'après l'étude de faisabilité économique réalisée par un cabinet privé en 2010 : « 87 % des habitants de la commune et de celles alentours étaient très intéressés par la vente directe de produits locaux dans une épicerie ». L'impli-

“Les habitants voulaient gérer une épicerie associative où acheter des produits bios et locaux. La municipalité les a aidés à concrétiser un projet créateur de dynamisme et lien social”



Yvette Clément maire,

cation des habitants a aussi été à la hauteur tout au long de la phase d'élaboration du projet puis celle des travaux de rénovation et d'aménagement, en grande partie réalisés en chantiers collectifs.

Le Pays Centre Ouest Bretagne (COB) s'est également impliqué pour faire reconnaître le caractère innovant du projet, point-clé pour l'obtention de financements extérieurs.

### 2 lieux, 2 associations

La synergie entre les 2 activités semblait déjà être favorisée par la mitoyenneté des 2 lieux. Elle sera renforcée par le choix de réaliser une ouverture pour les relier.

Toutefois, au regard de la spécificité des deux activités, il a semblé préférable aux porteurs du projet de créer une association dédiée la seule gestion de l'épicerie. Elle réunit rapidement une dizaine de membres actifs qui pourront compter sur l'implication ponctuelle de nombreux bénévoles.



Le bourg réaménagé avec les habitants

Les horaires d'ouverture sont calés sur la disponibilité des bénévoles, suivent actifs, et des consommateurs : lundi et mercredi, de 17 h à 19 h ; vendredi, de 17 h à 20 h ; samedi, de 10 h 30 à 12 h 30.

### 7 ans après : bilan très positif pour l'épicerie ...

Le succès a été au rendez-vous dès la première année et le chiffres d'affaires n'a cessé d'augmenter. Il devrait être de l'ordre de 120 000€ en 2019, soit le triple de celui prévu par l'étude de marché. La part des produits de producteurs locaux représente 50 % des ventes.

Après avoir fait appel à des contrats aidés, l'association vient d'engager une salariée quatre heures par semaine pour soulager les bénévoles.

L'association est toujours aussi dynamique avec toujours une bonne dizaine de membres actifs

### ... et pour la commune

Le projet aura coûté à la commune environ 125 000 € (acquisition, travaux, mobilier de départ) dont près de 60% financés par des partenaires publics (Union Européenne, Région, Conseil départemental, CCKB).

Pour les élus "ce projet citoyen est une réussite économique et humaine qui apporte du dynamisme et renforce le lien social" ■



L'épicerie est située derrière le Trémargat café, tout près du restaurant 100% bio

### CONTACT :

Mairie Trémargat -

BRUDED est soutenu par :



En 2020, BRUDED travaille à la rédaction d'un document de capitalisation d'expériences pour aider les futurs élus à se positionner sur leur soutien potentiel vis-à-vis de projets citoyens, qu'ils émanent d'un collectif, d'une association, d'une SCIC ou même d'une entreprise privée avec un caractère d'intérêt général.

Pour en étoffer le contenu, BRUDED a souhaité impliquer des élus de collectivités adhérentes qui ont été confrontés à ce type de décisions et associer quelques acteurs de la société civile. Deux rencontres ont ainsi été organisées afin de recueillir les expériences et l'analyse des élus en la matière, le 11 décembre 2019 à Lanvallay (22) et le 7 janvier 2020 au Cloître-Saint-Thégonnec (29). Ce document en restitue les comptes-rendus.

## BRUDED : « les élus parlent aux élus »

BRUDED est un réseau d'échanges d'expériences comptant aujourd'hui plus de 170 collectivités sur la Bretagne et la Loire-Atlantique. Au sein du réseau, des élus « qui ont fait » témoignent de leurs expériences à des élus « qui veulent faire » pour leur permettre d'avancer plus vite et plus loin dans leurs réalisations. Pour faciliter ces échanges d'expériences, les chargés de développement répartis sur le territoire organisent régulièrement des visites de réalisations, des rencontres et accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

En adhérant à BRUDED, les élus bénéficient d'un accompagnement par les chargés de mission tout au long de leurs projets pour leur apporter un regard transversal s'appuyant sur les expériences des adhérents du réseau.

Contact : BRUDED - 19 rue des chênes - 35630 Langouët  
Tél : 02 99 69 95 47 / [contact@bruded.org](mailto:contact@bruded.org) - [www.bruded.fr](http://www.bruded.fr)



BRUDED est soutenu par :

